Septembre-octobre 2015 • 1,50 €

RETROUVEZ DANS CE NUMÉRO TOUTE L'INFORMATION DE VOTRE CMA

LE MONDE DES Artisans

ÉDITION CHAMPAGNE-ARDENNE

HAUTE-MARNE

bimestriel n°108

ÉVÉNEMENT

Les Automnales, les 16, 17, 18 octobre

OFFRE DE FORMATIONS ! P.21

APPRENTISSAGE

Gros coup de pouce financier !

P. 18 / 20

EN RÉGION

Foire de Châlons en-Champagne 2015 : grande mobilisation ! P. 8

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Haute-Marne

RENAULT PRO+

Renault KANGOO EXPRESS

EASY PACK PRO | **SANS APPORT,** AVEC ENTRETIEN, GARANTIE, ASSISTANCE

À PARTIR DE

115 € HT / MOIS*

SOUS CONDITION DE REPRISE
EN RENAULT NEW DEAL PRO
SUR 60 MOIS ET 80 000 KM

Crédit photo : Yannick Brossard

MODÈLE PRÉSENTÉ : KANGOO EXPRESS SÉRIE LIMITÉE MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE dCi 90 À PARTIR DE 153 € HT EN RENAULT NEW DEAL PRO SUR 60 MOIS ET 80 000 KM.

* Exemple de Crédit-Bail Maintenance sur 60 mois pour un Kangoo Express Compact Générique dCi 75 au prix remisé de 7 915 € HT, soit une remise de 5 535 € (incluant la prime Renault de 1 500 € HT sous condition de reprise d'un véhicule de plus de 8 ans) par rapport au prix tarif conseillé n° 2200 du 01/07/2015 de 13 450 € HT, soit 60 loyers de 114,98 € HT comprenant la garantie et l'entretien pour 60 mois et 80 000 km, l'assistance au véhicule et aux personnes, selon barème et conditions contractuelles à disposition dans le réseau. En fin de contrat, option d'achat finale de 3 165 € HT ou reprise de votre véhicule par votre concessionnaire pour ce montant diminué des éventuels frais de remise en état standard et des kilomètres supplémentaires, selon conditions générales Argus. Le montant de la reprise servira à solder votre crédit-bail. Coût total en cas d'acquisition de 10 063,80 € HT. Sous réserve d'acceptation du dossier par la Diac, SA au capital de 61 000 000 € - établissement de crédit et intermédiaire en assurances - siège social : 14 avenue du Pavé-Neuf 93168 Noisy-le-Grand Cedex - SIREN 702 002 221 RCS Bobigny - N° ORIAS : 07 004 966 - www.orias.fr. Assistance souscrite par Diac auprès de Axa Assistance France Assurances, SA au capital de 31 275 660 € - société régie par le code des assurances - SIREN 451 392 724 RCS Nanterre - 6 rue André Gide 92320 Châtillon, dont les opérations sont soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris. Prolongation de l'offre de septembre jusqu'au 31 octobre 2015, non cumulable, réservée aux artisans, commerçants, sociétés (hors loueurs, administrations, clients sous protocoles nationaux ou régionaux), valable dans les points de vente participants, intermédiaires non exclusifs. Renault New Deal Pro est une marque déposée par Renault SAS, désignant une offre de crédit-bail Diac. Easy Pack Pro : Pack professionnel tout inclus.

Renault recommande elf

renault.fr

RENAULT CHAUMONT
7-11 Route de Langres
03.25.35.35.55

RENAULT LANGRES
La Tuilerie - Route de Chaumont
03.25.87.57.74

GROUPE HACQUART

SOMMAIRE

ÉVÉNEMENT 4

Foire de Chaumont : Une formule rénovée

ACTUALITÉS | 6

| Ambition entreprendre

INITIATIVES RÉGION | 8

| Zoom sur la Foire de Châlons 2015 (Lire P. 8-9/12-13)

INITIATIVES | 14

| WorldSkills Competition : bravo l'équipe de France !

PRATIQUE | 18

| Apprentissage : quelles aides à l'embauche à la rentrée 2015 ?

| Processus d'une demande d'aide « tpe jeunes apprentis »

| Le programme de formation du deuxième semestre

| Contre l'uberisation « sauvage » de l'économie

| Répertoire des métiers

REGARDS | 26

| Prestige : Christophe Roussel, pâtissier et chocolatier

| Opinion : Anne-Marie Boutin, fondatrice et présidente de l'Agence pour la promotion de la création industrielle (APCI)

L'APPRENTISSAGE C'EST VOTRE AVENIR

ÉDITO

Jean-Louis Mouton
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Marne, trésorier de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Champagne-Ardenne.

Nous l'avons encore vécu avec le système « Uber » : la libéralisation de l'économie a une incidence très importante sur les entreprises et tout spécialement sur les entreprises artisanales. C'est ainsi qu'aujourd'hui, de nombreux secteurs sont touchés de plein fouet par le phénomène du « travailleur détaché ». Un travailleur est considéré comme « détaché » s'il travaille dans un État membre de l'UE et que son employeur l'envoie provisoirement poursuivre ses fonctions dans un autre État membre. L'arrivée de main-d'œuvre de nouveaux membres (41% des salariés détachés) tels que la Roumanie et la Bulgarie s'est accompagnée de pratiques abusives de détachement, avec du dumping social pour remporter des marchés. Ce phénomène touche notamment le BTP et l'agriculture, où le nombre de salariés détachés a grimpé de 1000 % entre 2004 et 2011. En France, le nombre de travailleurs détachés déclarés est passé de 26 466 en 2004 à près de 210 000 en 2013. Le chiffre a progressé de 30 % en 2013 par rapport à 2012, selon le ministère du Travail, et serait même *"plus proche de 350 000 en comptant les non déclarés"*. Ce qui ouvre grand la porte aux abus en termes de conditions de travail, salaires, logement, etc. La disparité des systèmes sociaux et de la fiscalité est souvent utilisée comme une variable d'ajustement de leurs coûts par les entreprises pour décrocher les marchés. Cette situation appelle la mise en place de nouvelles règles, visant la responsabilité des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordre et instaurant le principe de responsabilité solidaire. Cela permettra de les poursuivre pour les fraudes relevant d'un sous-traitant et d'instaurer une solidarité financière en cas de défaut de paiement des salaires ou de paiement des salaires inférieurs au salaire minimum légal ou conventionnel. Mais ce dumping social, ce travail "low cost", reste une concurrence déloyale... Aujourd'hui cette pratique, je dirai plutôt cette gangrène est de plus en plus répandue dans nos départements. En témoigne l'explosion des demandes d'autorisations effectuées auprès des services de la Direccte. Plus de 56 000 jours de travail demandés au 30 juin 2015 en Haute-Marne. Quand vous voyez des dizaines de personnes travaillant à la construction d'un lycée professionnel, cela fait mal au cœur. Quel avenir pour nos jeunes ? Quel avenir pour nos apprentis ? Et demain, le lycée professionnel tout neuf arrivera-t-il à remplir ses classes ? Aurons-nous toujours besoin de former ? Il y a vraiment urgence à réagir, car toutes ces cotisations fiscales et sociales qui ne sont plus payées en France mettent en péril nos régimes sociaux que ce soit au titre de la sécurité sociale ou de l'assurance chômage.

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 9, 12-13, et 20 à 21 pour les abonnés de la Haute-Marne.

Le Monde des artisans n°108 - Septembre-Octobre 2015 - Édition de la Haute-Marne - Président du comité de rédaction des pages locales : Jean-Louis Mouton – Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Marne – Éditeur délégué : Stéphane Schmitt – Rédaction : ATC, port. : 06 82 90 82 24, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com – Ont collaboré à ce numéro : Barbara Colas, Marjolaine Desmartin, Christelle Fénéon, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Mélanie Kochert, Delphine Payan Sompayrac, Samoraya Wilson – Secrétariat de rédaction : M. Anthony, J. Clessienne, J. Neisse – Publicité : ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris – Publicité nationale : Directeur commercial Mathieu Tournier, Tél. 01 40 05 23 10, fax 01 40 05 23 24, e-mail : m.tournier@groupe-atc.com – Publicités départementales sud-ouest : Thierry (Tél. 06 22 69 30 22) et Cédric Jonquières (Tél. 06 10 34 81 33), fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr – Photographies : Laurent Theeten, responsable image – Crédit photos pages locales : CMA52 – Promotion diffusion : Shirley Elter, Tél. : 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter – Conception éditoriale et graphique : TEMA*presse*, Tél. 03 87 69 18 01 – Fabrication : Pixel image, I. Marlin, J.-M. Tappert, Tél. 03 87 69 18 18 – Éditeur : ATC, 23 rue Dupont des Loges, 57000 METZ, Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14 – Directeur de la publication : François Grandidier – N° commission paritaire : 0316 T 86957 – ISSN : 1271-3074 – Dépôt légal : septembre 2015 – Impression : Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes – 88000 Épinal.

PEFC 10-31-1260

C'EST UN CONSTAT, LA FOIRE DE CHAUMONT A DU MAL À TROUVER SES MARQUES. TRADITIONNELLEMENT INSTALLÉE AU PRINTEMPS SUR LE TERRAIN DE LA VENDUE, À 4 KM DU CENTRE-VILLE, SES MODALITÉS ONT ÉTÉ PLUSIEURS FOIS REVUES : PÉRIODICITÉ, « ITINÉRANCE » ENTRE LES PRINCIPALES VILLES DU DÉPARTEMENT…

Foire de Chaumont
Une formule rénovée

À une interruption de dix ans, a succédé une reprise dans une formule plus dynamique mais qui s'est essoufflée en trois ans. Aujourd'hui, un important travail de réflexion et d'observation des pratiques de villes de taille comparable (Sens, Sedan) a conduit l'agglomération de Chaumont à promouvoir un concept nouveau dans notre département : **la Foire de centre-ville**.

Portée par l'association « Chaumont en fête », en partenariat avec les Chambres consulaires, baptisée « Les Automnales », elle se déroulera donc du vendredi 16 au dimanche 18 octobre dans les principales rues commerçantes de Chaumont, de la Préfecture à l'entrée rue de Verdun (gare), en passant par la place de l'Hôtel de Ville et les Halles.

Plus d'une centaine d'exposants ont répondu présent, en plus des commerçants chaumontais dont les magasins seront bien sûr ouverts, des commerçants ambulants des Halles et des « Puces chaumontaises ».

Les organisateurs ont prévu de nombreuses animations itinérantes dans les rues, spectacle les vendredi et samedi soir, manèges, petit train…

La Chambre de métiers et de l'artisanat, quant à elle, investit l'Espace Bouchardon, 87 rue Victoire de la Marne, juste à l'entrée nord de la foire afin de permettre à un groupe d'artisans ayant répondu à notre appel d'exposer et de vendre sa production.

Seront ainsi présents :

- Nicole Brevier : fabrication de jouets en bois,
- Marie-Line Delacroix : création de chapeaux,
- Françoise Georges : fabrication de sacs et d'objets de décoration,
- Sarah Guenin : céramiste,
- Christophe Robert : vannerie,
- Audrey Parent : décoration intérieure et rénovation de meubles,
- Philippe Bernard : coutelier,
- Didier Marivet : coutelier

Souhaitons que les « Automnales » soient un réel succès qui donne un coup de fouet à l'activité des entreprises, dans une période souvent creuse avant les fêtes de fin d'année.

Faites-en un succès : venez nombreux !

NOUVELLE ADRESSE POUR L'ANTENNE DE LANGRES DE VOTRE CMA

Depuis le 28 septembre, l'antenne de Langres de la CMA a quitté ses locaux de la rue Cardinal Morlot qu'elle occupait depuis 2007. Toujours à Langres, mais plus accessible, elle occupe dorénavant un bureau au 2 bis, rue de la Poterne. Soit dans les anciens locaux de Pôle Emploi. Contrairement aux locaux rue Cardinal Morlot, ce nouveau bureau est accessible aux personnes à mobilité réduite et dispose d'un parking adjacent.

Artisans du sud haut-marnais, si vous avez des questions concernant le développement ou la transmission de votre entreprise, n'hésitez pas à contacter notre animateur économique local !

Contact : Jean-François POLETTE | 03 25 02 11 77 | langres@cma-haute-marne.fr

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIÈRE MINUTE POUR PRÉPARER LA CESSION DE VOTRE ENTREPRISE

Aujourd'hui, transmettre son entreprise peut être difficile. Difficulté à trouver un repreneur ; difficulté pour le repreneur d'obtenir un financement à hauteur du prix demandé par le cédant ; structure juridique inadaptée pour une transmission aisée…

De ce fait, la transmission d'une entreprise n'est pas quelque chose qui s'improvise. Que ce soit à échéance d'un ou cinq ans, un travail préparatoire doit être mené afin d'augmenter les chances de transmettre votre outil de travail à un repreneur.
À la CMA, la transmission est pour nous, également, un enjeu d'importance. Nous estimons qu'il est tout aussi nécessaire de privilégier la reprise d'activités existantes que la création d'entreprises nouvelles, trop souvent éphémères.
C'est pourquoi nous mettons en place deux stages d'information d'un jour et demi chacun :

- le lundi 12 octobre (journée) et le mardi 27 octobre (matin).
- le mardi 10 novembre (journée) et le lundi 23 novembre (matin).

La première journée vous permettra de connaître les différentes formules possibles (cessation, transmission, donation, location…) et leurs implications.
La seconde journée vous permettra de rencontrer individuellement des experts en matière de transmission (expert-comptable, notaire, avocat, banquier, caisse retraite).

i | **Inscription : 03 25 02 11 77 ou : langres@cma-haute-marne.fr | Contact : Jean-François POLETTE**

PROGRAMME

1RE JOURNÉE (12 OCTOBRE / 10 NOVEMBRE)

1. Les différentes formes juridiques
- Avantages et inconvénients de chacune

2. La valorisation de l'entreprise
- Les éléments entrant dans la base du calcul
- Le calcul du prix de vente

3. La transmission d' entreprise
- La donation d'entreprise,
- Les aspects fiscaux et sociaux

4. La cession d'entreprise
- Vente du fonds artisanal, des parts sociales, location-gérance
- Les aspects fiscaux et sociaux

5. La préparation de la transmission
- Comment rendre l'entreprise plus facile à transmettre ?
- La maintenir en état d'être cédée
- Les incidences patrimoniales personnelles de la transmission

6. Les aides à la recherche de partenaires

2E JOURNÉE (27 OCTOBRE / 23 NOVEMBRE)

Entretiens individuels (d'une durée d'environ 25 mn) entre le chef d'entreprise et des experts de la transmission :
• Notaire • Avocat • Expert-comptable • Banque • RSI

FORUM DE LA CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE : UN RENDEZ-VOUS ANNUEL

Fruit d'un partenariat de longue durée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Forum de la création-reprise d'entreprise est le rendez-vous annuel de celles et ceux qui envisagent de s'installer. Futurs créateurs ou repreneurs d'entreprises, ils pourront, en l'espace de quelques heures rencontrer la plupart des interlocuteurs indispensables à la construction de leur projet : Chambres consulaires, Conseil régional, expert-comptable, banquier, avocat, caisses sociales, Pôle Emploi, assurances, etc. Nous leur proposons également de mettre leur projet à l'épreuve des professionnels, en rendez-vous privé devant des chefs d'entreprise et les chambres consulaires. C'est l'opportunité de bénéficier de conseils pour mieux finaliser et mieux présenter son dossier avant ses recherches de financement. À consulter également : la Bourse des entreprises artisanales et commerciales à reprendre en Haute-Marne, un interlocuteur sur place pourra vous renseigner sur celles-ci.

Si dans votre entourage vous connaissez des personnes intéressées, prévenez-les, ce forum est pour elles !

FORUM DE LA CRÉATION REPRISE D'ENTREPRISE vendredi 23 octobre à partir de13 h - CCI Saint-Dizier 53 rue du président Carnot (entrée libre).

INVITATION
FORUM DE LA CREATION REPRISE D'ENTREPRISE
PRÊT À CRÉER VOTRE ENTREPRISE ?
Rendez-vous le vendredi 23 octobre 2015, à partir de 13h
> CCI Saint-Dizier, 53 rue du Président Carnot > Entrée libre
CCI HAUTE-MARNE

Ambition entreprendre

Depuis 18 mois, le Conseil Régional de Champagne-Ardenne a initié un important travail dont l'objectif est de rendre plus facile le parcours des créateurs et des repreneurs d'entreprise et de rendre plus efficace leur accompagnement par les différents organismes. Cette réflexion est née d'une étude réalisée par un cabinet spécialisé qui constatait la présence de différents intervenants ayant chacun leurs compétences mais parmi lesquels le créateur repreneur potentiel avait parfois du mal à identifier le plus pertinent en fonction de son projet.
De ce constat est née l'idée d'organiser et de structurer tous les acteurs en un réseau clairement identifiable.
Un comité de pilotage a été créé regroupant au côté du Conseil Régional, l'État (Dirrecte), la Caisse des Dépôts et les 2 réseaux consulaires régionaux : Chambre de commerce et d'industrie et Chambre de métiers et de l'artisanat.
Le groupe s'est attaché à bâtir un programme d'action :

- fédérant tous les acteurs présents en Champagne-Ardenne,
- augmentant la création et la transmission d'entreprises pérennes,
- garantissant un accompagnement homogène et de qualité sur l'ensemble du territoire régional.

LES AMBITIONS DU PROGRAMME

- Mettre le porteur de projet au cœur du programme,
- Construire ensemble :
  - un parcours coordonné et adapté au créateur-repreneur,
  - un réseau dynamique de la création-transmission d'entreprise.

LES APPORTS DU PROGRAMME

- **Pour les créateurs-repreneurs :**
  - un parcours fluide et coordonné,
  - 5 portes d'entrée identifiées pour créer l'entreprise,
  - une orientation vers les bons interlocuteurs,
  - une offre adaptée selon sa situation et son activité,
  - un accompagnement de qualité.
- **Pour les acteurs de l'accompagnement et du financement :**
  - une meilleure visibilité des acteurs positionnés dans le parcours de la création d'entreprise,
  - une meilleure visibilité des acteurs positionnés dans le parcours de la transmission-reprise d'entreprise,
  - des échanges réguliers et temps forts entre acteurs de la création-transmission - reprise d'entreprises,
  - des outils partagés afin de développer le travail collaboratif.

Le programme régional a été lancé officiellement le 6 mai 2015.
Les travaux ont porté dans un premier temps sur la création d'entreprise.
Un guide a été établi présentant de manière synthétique les 4 grandes étapes de la création d'entreprise identifiant pour chacune d'elles les intervenants dans la Région.
Ce guide est depuis l'été distribué à tous les porteurs de projets dans tous les lieux d'information des 15 partenaires réunis dans cette opération.
Actuellement un dossier de présentation unique des projets est en cours de réalisation.
Il devra servir de « tronc commun » quel que soit le projet et pour tous les intervenants, ce qui évitera la multiplication des documents pour une bonne partie similaires.
L'ambition étant que ce dossier unique soit aussi recevable pour les demandes d'aides publiques et les demandes auprès des banquiers.
D'autres chantiers vont s'ouvrir sur la formation, la mise en réseau des porteurs de projets et des nouveaux chefs d'entreprise par exemple, ainsi qu'un important volet « communication » indispensable pour que tous les intéressés puissent être informés de ce qui se met en place à leur usage.
Dans le même temps, les réflexions sur l'accompagnement de la reprise d'entreprise sont lancées, un programme parallèle devrait voir le jour.

NISSAN

Innovation that excites

UEFA CHAMPIONS LEAGUE

NISSAN UTILITAIRES, PREMIER SUPPORTER DE VOTRE ENTREPRISE.

5 ANS DE GARANTIE 160 000 KM SUR LA GAMME NISSAN UTILITAIRES*

5 ANS DE GARANTIE SUR NOS UTILITAIRES* : JOUEZ LES PROLONGATIONS AVEC NISSAN.

Quelle que soit votre activité, Nissan a le véhicule parfaitement adapté à vos besoins. Non seulement parce que nous disposons d'une très large gamme, mais aussi parce que nos utilitaires sont entraînés à relever tous vos défis quotidiens et qu'ils sont les seuls à être garantis 5 ans. Alors, prêt à recruter votre nouveau coéquipier pour gagner sur tous les terrains ?

Découvrez les films inédits en tweetant **#NissanEntreprise**

Nissan, véhicules officiels de l'UEFA Champions League.

Rendez-vous dès maintenant sur nissan-entreprise.fr

Innover autrement. *Garantie 5 ans limitée à 160 000 km (**sauf gamme e-NV200** : garantie 3 ans/100 000 km et 5 ans/100 000 km pour la chaîne cinématique électrique batterie incluse). Modèles présentés : versions spécifiques. NISSAN WEST EUROPE SAS au capital de 5 610 475 € - RCS Versailles B 699 809 174 - Parc d'Affaires du Val Saint-Quentin - 2, rue René Caudron - CS 10213 - 78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex.

MOT DU PRÉSIDENT DETREZ

FOIRE DE CHÂLONS 2015 La force d'un réseau, la mobilisation de ses acteurs !

Durant 11 jours, du 28 août au 7 septembre, le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat de Champagne-Ardenne, associé aux CFA BTP et Interpro régionaux, a fait découvrir au grand public de la seconde Foire de France la richesse de son offre de services, ses 250 métiers et 750 formations sous un grand chapiteau de 600 m², nommé le "Village des métiers et des formations". Plusieurs moments forts ont rythmé la vie de ce village : l'inauguration en grande pompe par le premier ministre, Manuel Valls, les "Rencontres Économiques de Champagne-Ardenne" qui ont réuni plus de 300 décideurs politiques et économiques autour des têtes de liste "Grand Est" des élections régionales, un défilé de mode avec des remises de prix par trois présidents de région ou l'enregistrement en direct de l'émission « Passionnément artisans » sur deux thèmes importants pour l'artisanat : les marchés publics et l'apprentissage et quotidiennement, des démonstrations du savoir-faire artisanal par des apprentis des CFA BTP et Interpro de Champagne-Ardenne. Le « Village des métiers et des formations » a représenté onze jours de débats, d'échanges, de promotion et de valorisation de l'artisanat grâce à une action coordonnée des équipes de la CRMA Champagne-Ardenne et de la CMA de la Marne que je remercie. Rendez-vous en 2016 !

ZOOM SUR

Foire de Châlons 2015

Inauguration officielle du « Village des métiers et des formations » en présence du Premier ministre Manuel Valls, de Bernard Detrez, président de la CRMA Champagne-Ardenne, Alain Griset, président de l'APCMA, Michel Boulant, président de la CMA de la Marne et de Bernard Stalter, président de la Chambre de métiers d'Alsace.

De gauche à droite : Bernard Stalter, président de la Chambre de métiers d'Alsace ; Michel Boulant, président de la CMA de la Marne et Alain Griset, président de l'APCMA.

Visite de Philippe Richert, président de la région Alsace.

UN VILLAGE ENTIÈREMENT DÉDIÉ AUX MÉTIERS ET À LA FORMATION

Alternance, apprentissage, métiers de l'artisanat… pour la première fois, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat s'est associée à la CMA51 et aux CFA Interpro et du BTP de la région pour offrir au public un espace unique dédié aux métiers et aux formations de l'artisanat !

C'est sous un grand chapiteau de 600 m², installé à l'entrée de la foire, que des artisans, des formateurs des CFA, des apprentis et des collaborateurs des Chambres de métiers de la région se sont relayés du 28 août au 7 septembre pour proposer au public des animations et des démonstrations dans le but de promouvoir les métiers de l'artisanat : coiffeurs, fleuristes, bouchers, charcutiers, cuisiniers, boulangers, pâtissiers, charpentiers, peintres, canalisateurs, électrotechniciens, maçons, etc.

LE « VILLAGE DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS » INAUGURÉ PAR LE PREMIER MINISTRE

Lors de l'inauguration officielle du « Village des métiers et des formations », Bernard Detrez, président de la CRMA Champagne-Ardenne, accompagné d'Alain Griset, président de l'APCMA (Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat), de Michel Boulant, président de la CMA de la Marne et de Bernard Stalter, président de la Chambre de métiers d'Alsace, a guidé le premier ministre sur l'ensemble des espaces du village qui

Philippe Richert, président de la région Alsace, Marion Tinet, lauréate coiffure, Chloé Bourgeoisat, Michel Boulant, président de la CMA de la Marne et Bernard Stalter, président national Unec.

Jean-Paul Bachy, président de la région Champagne-Ardenne, Jean-Pierre Masseret, président de la région Lorraine, Chloé Gontier, lauréate esthétique, Renée Hasel, présidente Champagne-Ardenne de la CNAIB, Chloé Bourgeoisat et Michel Boulant, président de la CMA de la Marne.

présentait pour l'occasion des métiers qui innovent. Manuel Valls a été particulièrement intéressé par l'entreprise marnaise **3D Morphoz**, spécialisée dans l'impression en 3D, ainsi que par les démonstrations de jeunes apprentis du CFA du BTP.

DES JOURNÉES À THÈME POUR PROMOUVOIR L'ARTISANAT

Chaque jour, la CRMA, en étroite collaboration avec la CMA de la Marne, a offert au public des animations diverses et variées avec la participation d'artisans venus de tous les secteurs d'activité.

Elle en a également profité pour présenter au public quelques-unes de ses actions (GPEC - Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et économies d'énergie & artisanat) et organiser une réunion d'information sur les nouvelles dispositions du régime micro-social.

Ainsi, le mercredi 2 septembre a été consacré à l'**information sur l'apprentissage et les formations**. Les conseillers des Centres d'aides à la décision (CAD) des CMA ont renseigné sur les 250 métiers et les 750 formations et ont proposé une soixantaine d'offres en apprentissage.

Une « Artimobile », voiture customisée et équipée de cinq bornes interactives, avait été spécialement installée au centre du Village pour renseigner de façon ludique sur les différentes filières de l'artisanat.

UNE REMISE DE PRIX INÉDITE !

Les heureuses lauréates du concours ont eu l'honneur de recevoir leur prix des mains des présidents des conseils régionaux d'Alsace (Philipe Richert), de Lorraine (Jean-Pierre Masseret) et de Champagne-Ardenne (Jean-Paul Bachy) ainsi que du président national de l'Unec (Bernard Stalter), de la présidente de la CNAIB Champagne-Ardenne (Renée Hasel) et du président de la CMA de la Marne (Michel Boulant).

Suite de cet article page 12

COMMUNICATION

L'atout APPRENTISSAGE

Lancée par le ministère du Travail, une campagne d'information présente les avantages de l'apprentissage et les aides à l'embauche disponibles.

L'AIDE TPE JEUNE APPRENTI POUR UNE FORMATION À COÛT ZÉRO LA 1ÈRE ANNÉE
PLUS DE 80% DES CHEFS D'ENTREPRISE QUI ONT TESTÉ L'APPRENTISSAGE POURRAIENT VOUS LE RECOMMANDER
© DR

Presse écrite, TV, radio, réseaux sociaux… la nouvelle campagne de communication de l'apprentissage s'affiche avec un message fort, « L'apprentissage, c'est votre avenir », pour répondre aux questions que se posent les chefs d'entreprise sur cette voie de formation souvent qualifiée de « voie royale ». Embaucher un apprenti offre l'avantage de former des jeunes à ses méthodes de travail ainsi qu'à sa culture d'entreprise et, par la suite, d'avoir des collaborateurs immédiatement opérationnels. L'apprentissage présente aussi l'intérêt de pouvoir transmettre sereinement son entreprise à une personne de confiance.

Des aides financières

Exonération de cotisations sociales, crédit d'impôt, aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire font partie des **aides financières cumulables accordées pour l'embauche d'un apprenti**. L'Agefiph propose également un soutien complémentaire pour le recrutement d'une personne handicapée, quel que soit son âge. D'autres dispositifs sont exclusivement réservés aux entreprises de moins de 11 salariés : l'aide « TPE jeune apprenti », qui équivaut à un forfait de 4 400 € la première année sous réserve d'embauche d'un apprenti mineur à la date de conclusion du contrat, et la prime à l'apprentissage (1 000 € minimum par année de formation versés par les Régions).

Un accompagnement de proximité

Votre CMA peut vous aider à mieux cibler vos recherches, vous permettre d'entrer en contact avec des jeunes candidats à l'apprentissage, vous conseiller pour réussir votre recrutement et vous accompagner pendant toute la durée du contrat. Après signature, le contrat doit être visé par le CFA et enregistré par votre CMA. Plus d'infos sur le portail de l'alternance (adresse ci-dessous).

i **www.alternance.emploi.gouv.fr**
Pour contacter votre CMA et bénéficier d'un accompagnement de proximité : www.artisanat.fr

ISO

Labellisé « Pôle d'innovation artisanat et petites entreprises », le Pôle ATEN de la CRMA de Basse-Normandie est spécialisé dans les technologies numériques. Il contribue actuellement aux groupes de travail mis en place par l'Afnor pour préparer les futures normes internationales (ISO) sur le management de l'innovation. Une participation de bon augure qui devrait permettre de sensibiliser les membres des comités de normalisation aux attentes et contraintes des artisans pour aboutir à des textes compatibles avec la réalité des TPE. **www.pole-aten.fr**

RÉFORME DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Vers un soutien renforcé aux petites entreprises

Aujourd'hui synonyme de complexité et d'entraves pour les petites entreprises, le droit de la commande publique sera réordonné à la faveur de la transposition de trois directives européennes. Le Gouvernement a engagé une refonte profonde qui passe par la réécriture, d'ici début 2016, de l'ensemble de la réglementation pour permettre l'établissement d'un véritable Code de la commande publique. Parmi les axes de travail annoncés figure le soutien aux petites entreprises pour leur permettre d'accéder plus facilement à la commande publique (l'exigence de chiffre d'affaires ne peut plus dépasser 2 fois la valeur estimée du marché, l'allotissement – découpage des marchés en lots accessibles aux PME – devient la règle, les contrats de partenariat devront comporter une part réservée aux PME), et plus encore lorsqu'elles sont exemplaires sur le plan social, environnemental ou en termes d'innovation.

© ILLUSTREZ-VOUS

i **www.economie.gouv.fr/reforme-de-la-commande-publique**

MODES DE PAIEMENT

Pensez CB !

Mode de règlement préféré des Français, la carte bancaire assure un paiement garanti et sécurisé. La Fédération française des banques vient d'éditer un mini-guide entrepreneurs intitulé « Proposer le paiement par carte à mes clients ».

Simple et rapide, la carte bancaire (CB) est le 2e moyen de paiement le plus souvent utilisé pour les achats du quotidien dans les petits commerces. Selon une enquête de l'institut CSA, 61 % des personnes interrogées souhaitent avoir la possibilité d'utiliser davantage leur CB. Au-delà de cette préférence affichée par les clients, la CB permet un paiement sécurisé des produits et prestations en évitant les risques de rejet de chèque, de faux billets ou de vol, tout en assurant un encaissement rapide des recettes par télécollecte. Les banques proposent des équipements en fonction des activités offrant ainsi la possibilité d'un encaissement sur le point de vente, en déplacement (coiffeur à domicile, marchand ambulant…) ou à distance. Il est possible de fixer un montant minimum en dessous duquel le paiement par carte sera refusé. Le paiement sans contact, c'est-à-dire sans saisie du code confidentiel, réduit la durée de la transaction tout en donnant à l'entreprise une image de modernité et d'innovation. Pour les commerçants, les frais liés à l'acceptation de la CB seront significativement baissés d'ici le 1er novembre 2015.

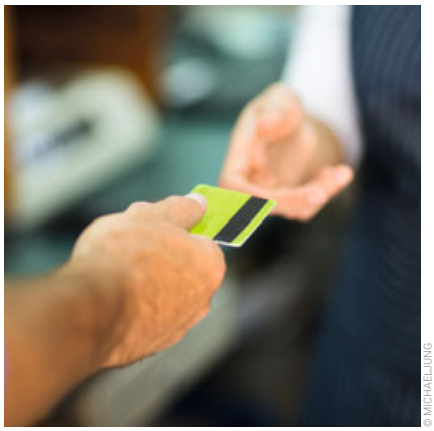

© MICHAELJUNG

i Mini-guide bancaire « Proposer le paiement par carte à mes clients » disponible sur : www.lesclesdelabanque.com

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CŒUR D'UN COLLOQUE

Parce que la lutte contre le dérèglement climatique doit surtout constituer une opportunité de créations d'emplois et d'activité, d'invention de nouveaux modes de production et de consommation, l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) accueille le 29 septembre un colloque européen sur le rôle des TPE-PME dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Ce rendez-vous sera l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les décideurs nationaux et européens sur les thématiques : « Penser petit (et vert) d'abord : passer de la contrainte à l'opportunité » et « Enjeux globaux, ancrage local : l'agilité des entreprises de l'économie de proximité ». Un programme qui s'inscrit pleinement dans l'agenda des solutions de la COP21 (Conférence sur le climat) programmée à Paris fin 2015.

INSCRIPTIONS : europe@apcma.fr

ARTISANS ÉCO-CITOYENS

Pour sensibiliser les artisans en activité, leurs collaborateurs, les jeunes et les enseignants en CAP/BEP à la protection de l'environnement, l'Arel (Agence régionale de l'environnement en Lorraine) et la CMA de Meurthe-et-Moselle ont développé le site www.ecomet.fr. Au-delà d'une sensibilisation globale sur l'impact de nos activités quotidiennes, ce site Internet décline pour chaque métier trois thématiques (impacts environnementaux, produits dangereux, solutions et réglementations à connaître), propose un jeu et des rubriques dédiées aux artisans : comprendre les attentes de la collectivité, investir dans du matériel ou des locaux, devis, factures et appels d'offres, contacts utiles ainsi que limiter les impacts environnementaux de vos chantiers pour les professionnels du bâtiment. Les métiers de l'automobile, du bâtiment et de la production, ceux de bouche ainsi que la coiffure et les travaux paysagers sont ainsi passés au crible pour faire des artisans les premiers éco-citoyens de France.

i www.ecomet.fr

FOIRE DE CHÂLONS 2015

Le samedi 5 septembre, des **artisans des métiers de la musique** ont présenté leur métier de facteur de piano (Karl Matusewski), luthier en violons-violoncelles (Mariela Piette), facteur d'accordéon (Jorge Da Cruz) et luthier en guitares (Thibault Lecherf). Ces 4 artisans, passionnés de musique, ont donné des mini-concerts pour le plus grand bonheur des visiteurs.

UN DÉFILÉ DE MODE MADE IN CHAMPAGNE-ARDENNE !

Le lundi 31 août, la CMA de la Marne, en partenariat avec l'Unec (Union nationale des entreprises de coiffure), la CNAIB (Confédération nationale artisanale des instituts de beauté), les CFA Interpro de Châlons-en-Champagne et de Charleville-Mézières et MAAF Assurances, a offert au nombreux public venu pour l'occasion un magnifique **défilé de mode**. 4 créatrices de mode de la région : Manon Bouillon, Marie-Alice Lemaire, Stéphanie Batteux et Aurélie Penet ont présenté leurs dernières créations. Les coiffures et les maquillages ont été réalisés par les apprenties des CFA.

Les 12 mannequins ont été notés par un jury de professionnels qui ont décerné le 1er prix couture à Stéphanie Batteux, le 2e à Manon Bouillon et le 3e à Stéphanie Batteux.

L'ÉVÉNEMENT DE LA RENTRÉE ÉCONOMIQUE

« Quels projets économiques pour le territoire champardennais dans la future grande région ? » Telle est la question qui a été posée aux quatre candidats potentiels à la présidence de la future grande région : Jean-Pierre Masseret (PS), Patrick Peron (PC – Front de gauche), Philippe Richert (LR / UDI) et Bruno Subtil (FN) représentant Florian Philippot excusé de dernière minute.

Organisées par la Chambre économique

« Quels projets économiques pour le territoire champardennais dans la future grande région ? » Telle est la question qui a été posée aux quatre candidats potentiels à la présidence de la future grande région

régionale composée des 3 chambres consulaires régionales, ces rencontres économiques ont permis à un parterre de 300 chefs d'entreprise et décideurs économiques de la région d'écouter les réponses aux questions posées par les porte-parole des 3 secteurs d'activité sur l'agriculture, l'apprentissage, l'export, l'accompagnement des entreprises…

À défaut de grandes annonces et de mesures concrètes, le public a pu apprécier les personnalités et les discours d'intentions de chacun. Les candidats quant à eux ont pu prendre conscience qu'ils devront bien compter avec les acteurs économiques de Champagne-Ardenne dans leurs futurs projets de développement de la grande région Est !

L'ÉMISSION « PASSIONNÉMENT ARTISANS » ENREGISTRÉE EN DIRECT LIVE

C'est à la demande de la CRMA Champagne-Ardenne, que l'équipe de « Passionnément artisans » a installé son plateau de TV sur le « Village de métiers et des formations » le vendredi 4 septembre.

Après Lille, Lyon ou Strasbourg, Châlons-en-Champagne a accueilli cette émission organisée par l'APCMA avec 2 thèmes choisis par la CRMA et animés par Pascal Mateo, journaliste au Point : *« Comment faciliter l'accès des artisans à la commande publique ? »* avec comme invités Caroline Carlier, chargée de mission Publimarchés à la CRMA, Jean-Louis Mouton, menuisier à Juzennecourt (52) et président de la Chambre de métiers de Haute-Marne, David Romeo, carreleur à Tinqueux (51) et Dominique Hick, directeur commercial de la Banque Populaire Alsace, Lorraine, Champagne.

Jean-Louis MOUTON - Menuisier à Juzennecourt / Président CMA Haute-Marne
Comment faciliter l'accès des artisans à la commande publique ?

« **Apprenti aujourd'hui, artisan demain** » avec comme invités Jean-Michel Christe, secrétaire général du CFA BTP de Champagne-Ardenne, Ludovic Zaluski, coiffeur à Châlons-en-Champagne (51) et son apprenti Valentin Boulonoy, Renée Hasel, esthéticienne à Reims (51) et Philippe Van Bellegem représentant MAAF Assurances.

L'émission est disponible sur le site
www.passionnement-artisans.com

WORLDSKILLS COMPETITION

Bravo !

Envolée pour São Paulo du 11 au 16 août dernier, l'Équipe de France des Métiers a confirmé son excellence lors de la 43e édition de WorldSkills Competition. Bilan : neuf médailles et une grosse, très grosse fierté.

MÉLANIE KOCHERT

© WORLDSKILLS

L'équipe de France a brillé à São Paulo. Au premier plan, tenant la perche : Thomas Landreau, médaillé d'or en carrelage.

La cérémonie de clôture de WorldSkills São Paulo 2015 a fait vibrer d'une fièvre euphorique le Gymnase brésilien d'Ibirapuera le 16 août dernier. Après quatre jours d'épreuves intenses, les délégations des 59 pays participants aux 43es Olympiades des Métiers, entourées de près de 8 500 spectateurs, ont attendu avec excitation et fébrilité l'annonce des résultats. Pour la France, ce fut neuf fois l'explosion de joie. Avec ses deux médailles d'or, quatre médailles d'argent et trois médailles de bronze, l'Équipe de France, classée à la huitième position mondiale, a ainsi confirmé le talent, l'excellence de ses savoir-faire et de ses métiers.

MIEUX QUE JAMAIS

Face à une concurrence toujours plus rude et déterminée, elle a encore amélioré son palmarès par rapport au précédent concours mondial, à Leipzig en 2013. Mais au-delà des résultats, c'est par leur motivation, leur investissement et leur comportement que les 45 jeunes représentants du drapeau tricolore ont prouvé que, sous le large soleil brésilien, ils pouvaient briller.

Représentant les métiers du carrelage, Thomas Landreau (Pays de la Loire), 21 ans, est l'un des deux médaillés d'or tricolore de la compétition. Depuis janvier, Thomas avait, aux côtés de ses formateurs du CFAB de Saint-Herblain, consacré dix jours par mois à son entraînement. Également Ligérien, le médaillé de bronze 2013 Basile Ageneau était lui aussi venu encourager le poulain. *« J'ai vraiment été bien coaché, cela m'a permis de partir confiant,* raconte Thomas. *Je me suis même dit : mon défi sera de dépasser Basile ! »*

Une fois sur site, la tête du jeune homme a un peu tourné. *« Tout était démesuré : la taille du site, les 250 000 visiteurs, le niveau des concurrents... Mais j'avais un vrai bloc de soutien avec moi, et malgré des débuts un peu déroutants, j'ai réussi à m'apaiser, à me concentrer et, au final, boucler mon travail mieux que jamais ! »* Naturellement, à l'annonce des résultats, *« tout le monde était fou de joie... »*

De ses propres mots, Thomas *« rentre changé de cette expérience. Professionnellement, humainement, j'ai appris énormément. »* Ses aventures internationales, elles, ne devraient pas s'arrêter là. D'ici à la fin de l'année, Thomas compte bien trouver, en Suisse, une opportunité de s'installer et d'apprendre *« d'autres façons de travailler. »* Et son talent, toujours, perfectionner.

LE PALMARÈS

- **Médailles d'or :** Thomas Landreau, carrelage (Pays de la Loire) - Baptiste Gabiot, peinture et décoration (Bourgogne)
- **Médailles d'argent :** Clément Vicard, menuiserie (Rhône-Alpes) - Florence Lesage, pâtisserie-confiserie (Picardie) - Justine Gaubert, coiffure (Basse-Normandie) – Bastien Le Naour, maintenance des matériels (Pays de la Loire)
- **Médailles de bronze :** Raphaël Paugois, plomberie et chauffage (Centre) - Axel Mellerin, charpente (Pays de la Loire) - Mathieu Provost, imprimerie (Aquitaine)
- **Médaille de la Nation :** Antoine Mazenot, Web design (Pays de la Loire)

Haie d'honneur pour l'apprentissage

Les Olympiades des Métiers, dont l'APCMA et le réseau des CMA sont partenaires de longue date, participent pleinement à la valorisation des métiers et à la reconnaissance de l'apprentissage comme voie d'excellence vers la réussite professionnelle. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 61 % des participants aux épreuves internationales sont issus de l'alternance. Comme le rappelle Michel Guisembert, président de WorldSkills France, *« la formation professionnelle est une solution efficace pour faire baisser la courbe du chômage ; elle constitue un vrai sujet pour demain. »*

VIASANTÉ, la mutuelle qui vous éclaire et vous guide dans la santé

Complémentaire santé obligatoire pour tous les salariés, panier de soins minimum, contrats responsables... Difficile d'y voir clair dans ce jargon technique. Pourtant, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, sont concernées par ces nouvelles mesures.
Faites-vous accompagner par VIASANTÉ, la Mutuelle nationale du groupe AG2R LA MONDIALE, premier acteur de protection sociale en France, pour mettre en place la protection santé répondant à vos obligations patronales et aux besoins de vos salariés.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ NOUS
0 970 82 55 82

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE

www.viasante.fr

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité immatriculée sous le n° SIREN 777 927 120. Siège social : Mutuelle VIASANTÉ - 104-110, bd Haussmann75008 PARIS.
Soleïado Communication

pour passer votre

publicité

dans

LE MONDE DES Artisans

LE MONDE DES Artisans
RETROUVEZ DANS CE NUMÉRO TOUTE L'INFORMATION DE VOTRE CMA
INNOVER
L'impression 3D, un nouvel enjeu
PAGE 22
NOUVELLE FORMULE !
DOSSIER
Convaincre son banquier : de l'art de négocier
P. 29
PRESTIGE
Christophe Roussel : des saveurs et des idées
P. 42
BRAVO À L'ÉQUIPE DE FRANCE DES MÉTIERS P. 14

i contactez :

THIERRY JONQUIÈRES
DIRECTEUR DE PUBLICITÉ
Tél : 06 22 69 30 22

CÉDRIC JONQUIÈRES
CHEF DE PUBLICITÉ
Tél : 06 10 34 81 33

UNE AIDE POUR EMBAUCHER VOTRE PREMIER SALARIÉ

Vous venez de créer votre entreprise ou, artisan indépendant, vous hésitez à passer le cap d'une embauche ? Sachez que depuis le 3 juillet 2015 (*décret N° 2015-806*), les petites entreprises peuvent obtenir 4 000 euros d'aide si elles recrutent un salarié pour la première fois, ou après être restées sans personnel depuis au moins 12 mois. Le recrutement doit se faire entre le 9 juin 2015 et le 8 juin 2016 en CDI ou en CDD de 12 mois. Cette aide s'obtient par l'envoi d'un formulaire de demande dans les six mois de l'embauche, accompagné d'un RIB et du contrat de travail, à l'Agence de services et de paiement.

Téléchargeable sur : www.emploi.gouv.fr/premiersalarie

EX-CONJOINT COLLABORATEUR ET RETRAITE

En cas de séparation ou de cessation d'activité (décès, départ à la retraite) du chef d'entreprise, les ex-conjoints collaborateurs des artisans, commerçants, agriculteurs et professions libérales ont désormais le droit de continuer à cotiser personnellement à la caisse de retraite des travailleurs indépendants depuis le 1er juillet 2015 (*décret N° 2015-769 du 29 juin 2015*). Cette demande d'assurance volontaire vieillesse doit se faire dans les six mois de la radiation auprès de la caisse de son conjoint. Les cotisations sont calculées sur la base des revenus.

Mode d'emploi

Le document unique

Dès lors que vous avez un salarié ou un apprenti, vous devez établir un document unique. Ce document est la transposition par écrit de l'obligation légale (1) pour l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses salariés.

© JÖRN BUCHHEIM

1. UN DOCUMENT UTILE

Le document unique (DU) ou le document unique d'évaluation des risques (DUER) est un inventaire des risques pouvant nuire à la sécurité et à la santé de tout salarié (2). Il permet d'analyser toute source de risque au travail : produits et équipements utilisés, horaire de jour ou de nuit, gestes répétitifs, bruits, odeurs, température, agressions verbales etc. C'est avant tout un outil de prévention des risques destiné à rendre l'entreprise plus performante. Une fois les risques évalués, vous pourrez alors adopter des mesures d'amélioration.

2. LES SANCTIONS EN CAS DE NÉGLIGENCE

Le DU ne doit pas être perçu comme une simple formalité. Le négliger peut entraîner de lourdes conséquences pour l'employeur. Ainsi, le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques est puni par une amende de 1 500 euros et jusqu'à 3 000 euros en cas de récidive (3). Par ailleurs, en cas d'accident ou de maladie professionnelle, vous risquez gros s'il s'avère que vous n'aviez pris aucune disposition pour mesurer les risques auxquels vos salariés étaient exposés. Dans ce cas, il y a une « faute inexcusable » qui engage votre responsabilité pénale sans compter que la caisse d'assurance maladie pourra se retourner contre vous pour obtenir le remboursement des indemnités versées au salarié.

3. LES AIDES À LA RÉALISATION

Globalement, le DU s'élabore en trois phases : identification des risques, classement, puis actions à mener. Il convient d'interroger et d'informer ses salariés avant d'établir le DU. Il n'existe cependant pas de format imposé de document unique. Votre chambre de métiers et de l'artisanat peut vous aider à élaborer votre DU (matrices informatiques, modèles, diagnostics, formations…). Vous pouvez également prendre conseil auprès des Agences régionales pour l'amélioration des conditions de travail (www.anact.fr), du médecin du travail ou de l'inspecteur du travail.

Code du travail : (1) articles L 1421-1 à L 1421-5. (2) (3) article R 4121-1

Pour contacter votre CMA :
www.artisanat.fr
N° Indigo : 0 825 36 36 36
(0,15 € TTC/minute)

Questions/Réponses

Apprentissage : quelles aides à l'embauche à la rentrée 2015 ?

Vous hésitez encore à embaucher un apprenti ? Vous ne savez plus à quelles aides vous pouvez prétendre ? Voici un récapitulatif des dispositifs en vigueur en cette rentrée scolaire.

QUELLES SONT LES AIDES DISPONIBLES EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE ?

	Moins de 11 salariés	De 11 à 250 salariés	Plus de 250 salariés
1. Nouvelle aide « TPE jeune apprenti »	✔	✘	✘
2. Prime à l'apprentissage pour les TPE	✔	✘	✘
3. Aide au recrutement apprenti supplémentaire	✔	✔	✘
4. Exonération de charges sociales	✔	✔	✔
5. Crédit d'impôts	✔	✔	✔
6. Aides de l'Agefiph (travailleur handicapé)	✔	✔	✔

✔ Aide accessible. ✘ Aide non accessible. NB : dès lors qu'elles sont accessibles, **ces aides sont cumulables**.

1. / 2. QUE FAUT-IL RETENIR DES AIDES SPÉCIFIQUES AUX TPE ?

■ **L'aide « TPE jeune apprenti »** : aide forfaitaire de 4 400 euros versée trimestriellement par l'État la première année du contrat. Cette nouvelle aide s'adresse aux entreprises de moins de 11 salariés qui recrutent un apprenti âgé de moins de 18 ans à la date de conclusion du contrat.

■ **La prime à l'apprentissage** : aide versée par votre Région, réservée aux entreprises de moins de 11 salariés, qui s'élève à 1 000 euros minimum par année de formation.

3. QUELS SONT LES CRITÈRES À REMPLIR POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE AU RECRUTEMENT APPRENTI SUPPLÉMENTAIRE ?

Pour bénéficier de cette aide de 1 000 euros minimum (versée à l'embauche par votre Région et cumulable avec la prime à l'apprentissage), il faut :

■ soit recruter un apprenti pour la première fois ;

■ soit prendre un apprenti supplémentaire dans votre entreprise.

4. QUELLES SONT LES CHARGES EXONÉRÉES SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE ?

■ **Charges exonérées pour les TPE** : cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales ; contribution FNAL ; cotisations salariales et patronales d'assurance chômage ; versement transport et forfait social le cas échéant ; contribution solidarité pour l'autonomie ; cotisations retraite complémentaire.

■ **Charges exonérées pour les entreprises de plus de 11 salariés** : cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

■ **Charges restant dues** : les cotisations AT/MP (accidents du travail/maladies professionnelles) ainsi que certaines cotisations conventionnelles.

5. QUEL EST LE MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔTS ?

Le crédit d'impôts s'élève à **1 600 € pour la première année d'une formation de niveau III ou inférieure**. Ce montant passe à 2 200 € dans certains cas, notamment pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés.

6. QUELLES SONT LES AIDES DE L'AGEFIPH CONCERNANT L'EMBAUCHE D'APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP ?

■ L'aide à la conclusion du contrat d'apprentissage varie de 1 500 € à 9 000 €.

■ L'aide à la pérennisation suite au contrat d'apprentissage varie de 1 000 € à 4 000 €.

i **Renseignements auprès de votre CMA (www.artisanat.fr) et sur www.apprentissage.gouv.fr**

Vos droits

Que faire en cas de litige avec son expert-comptable ?

Partenaire essentiel de la petite entreprise, l'expert-comptable lui fournit une prestation large qui, outre la présentation des comptes, englobe généralement des conseils juridiques, fiscaux et financiers. Cette mission élargie peut être source de contentieux mais il existe des solutions pour les régler.

Avant de commencer sa prestation, l'expert-comptable fait signer une « lettre de mission » (1) au chef d'entreprise qui détaille le champ de ses interventions et ses honoraires : comptabilité, déclarations sociales et fiscales, bulletins de paie, durée du contrat, modalités de renouvellement et de résiliation, conditions tarifaires des actes pratiqués, etc. Un premier moyen de prévenir les sources de contentieux est de déterminer qui fait quoi, autrement dit, d'être attentif à la répartition des tâches entre l'entreprise et l'expert-comptable. Car ce dernier a une obligation de moyens et non de résultats lorsqu'il s'agit de conseils additionnels qui ne relèvent pas de la pure comptabilité. S'agissant des honoraires, il vaut mieux opter pour un forfait fixe afin d'éviter des surprises.

RESPONSABILITÉ DE L'EXPERT-COMPTABLE

L'expert-comptable n'est pas à l'abri d'une condamnation judiciaire lorsqu'il commet une faute. Le plus gros des contentieux porte sur sa responsabilité civile qui entraîne davantage de discussions que sa responsabilité pénale (fraude, usage de faux, non-respect du secret professionnel etc.). Ainsi la responsabilité civile de l'expert-comptable peut être engagée en cas de : perte d'un avantage fiscal pour l'entreprise (2), défaut de mise en garde de l'employeur sur une erreur dans le contrat de travail d'un salarié (3), erreur dans une déclaration à l'Urssaf (4), erreur de régime de TVA (5), erreur sur le bulletin de paie (6)…

RÈGLEMENT DES LITIGES

Lorsque survient un désaccord, il convient d'entamer au préalable une procédure de conciliation en saisissant l'Ordre des experts-comptables de la région par courrier argumenté et documenté. La procédure, gratuite, se met en place dans les 10 à 15 jours après réception de la demande. À défaut de conciliation, l'entreprise pourra alors se tourner vers un avocat pour saisir le tribunal compétent. Par ailleurs, il reste toujours possible de changer d'expert-comptable avant que les choses ne se dégradent.

(1) La mission de l'expert-comptable est réglementée par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945, la loi du 8 août 1994, le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 et récemment l'article 62 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite Loi Macron. (2) Cass.civ, 10 septembre 2014 n° 13-23926. (3) Cass.com. 17 mars 2009 n° 07-20667. (4) CA Paris 12 mai 2004 n° 2004-257381. (5) Cass.soc. 7 juillet 2010, n° 08-45139. (6) CA Lyon 31 janvier 2008 n° 2008-365753

Tableau de bord

SOCIAL

- **Effectifs salariés :** + 0,2 % au 2e trim. 2015 (soit + 27 300 emplois) dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands hors agriculture.*
- **Salaires** : + 0,3 % au 2e trim. 2015 selon les chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière.*
- **Smic au 1er janvier 2015 :** 9,61 €/heure soit 1 457,52 €/mois (151,67 heures de travail).
- **Minimum garanti au 1er janvier 2015 :** 3,52 €.
- **Plafond mensuel de la Sécurité sociale 2015 :** 3 170 €.
- **Taux de chômage en France (BIT) :** 10,3 % de la population active au 1er trim. 2015.*

FINANCE

- **Taux de rémunération de l'épargne à compter du 1er août 2015 :**
  Livret d'épargne d'entreprise (LEE) : 0,50 %
  Compte épargne logement (CEL) hors prime d'État : 0,50 %
  Plan d'épargne logement (PEL) hors prime d'État, ouvert avant le 1er mars 2011 : 2,50 %
- **Taux d'intérêt des comptes courants d'associés :** 2,11 % au 2e trim. 2015 (1er trim. : 2,26 %)
- **Crédit aux entreprises :** + 3,3 % de crédits aux TPE/PME sur 12 mois

PRIX

- **Indice des prix à la consommation (IPC) :** - 0,4 % en juillet 2015 après -0,1 % en juin. En légère hausse sur 1 an (+0,2 %).*
- **Indice du coût de la construction (ICC) :** 1 632 au 1er trim. 2015 (-0,97 % sur un an).*

* Insee / ** Banque de France

Processus d'une demande d'aide « TPE jeunes apprentis » (Pour des contrats conclus à partir du 1er juin 2015.)

Vous êtes une TPE (moins de 11 salariés) et vous recrutez un jeune de moins de 18 ans en contrat d'apprentissage.

Vous remplissez les conditions requises pour une demande de prise en charge au titre de l'aide « TPE jeunes apprentis ».

À partir du 15 juillet 2015, rendez-vous sur le portail de l'alternance pour faire votre demande en ligne.

CONNECTEZ-VOUS À VOTRE ESPACE PERSONNEL*
www.alternance.emploi.gouv.fr

VOUS TROUVEZ LES RÉFÉRENCES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LEQUEL VOUS SOUHAITEZ FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE ?

OUI

Vous validez les informations prérenseignées et déclarez être à jour de vos obligations de déclaration et de paiement

Votre demande d'aide est transmise automatiquement à l'ASP

Besoin d'assistance sur le portail de l'alternance
contactez-nous au 01 46 29 25 54

NON

Vous devez renseigner le formulaire de demande de prise en charge « TPE jeunes apprentis » et l'imprimer

Renvoyez votre demande d'aide par voie postale à la Délégation ASP de votre région.** (indiqué sur la page récapitulative de votre demande)

Lorsque votre dossier sera instruit par l'ASP, **vous recevrez par courrier postal** une notification SYLAé sur laquelle sera indiquée votre clé d'identification (qui vous permettra de vous inscrire sur SYLAé)

Besoin d'assistance pour accéder à SYLAé : Assistance en ligne en page d'accueil deSYLAé, FAQ et tutoriels vidéo.

Rendez-vous sur SYLAé avec votrenuméro de SIRET et la clé d'identification reçue **https://sylae.asp-public.fr/sylae**

Tous les 3 mois, l'ASP vous envoie une notification par courriel*** pour vous demander d'attester de la présence de votre apprenti.

Depuis votre compte dans SYLAé, saisissez l'état de présence de votre apprenti.

L'ASP vous verse 1 100€ par trimestre complet effectué.

L'APPRENTISSAGE C'EST VOTRE AVENIR

LIRE P. 18, LES NOUVEAUTÉS DE LA CAMPAGNE APPRENTISSAGE 2015 : LES AIDES À L'EMBAUCHE

* : Vous n'avez pas encore de compte personnel sur le Portail de l'Alternance, cliquez sur ce lien pour en créer un : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/pa_5012/navigation/accueil?jsp=plugins/GestionComptes/V2/jsp/creation/creation-controller.jsp

** : Lors de votre envoi de demande d'aide par voie postale, assurez-vous de l'avoir signée et d'avoir joint : la copie de notification de l'enregistrement du contrat en apprentissage
que vous a adressée votre chambre consulaire et la copie du contrat en apprentissage. Votre dossier est ensuite transmis à l'ASP.

*** : Si vous n'avez pas saisi l'état de présence de votre apprenti, la notification est suivie de deux relances. Au bout de ces deux relances, vous perdez le bénéfice de l'aide si vous n'avez pas justifié la présence de votre apprenti.

MODIFICATION DE LA DURÉE DE LA PÉRIODE D'ESSAI

Calcul de la période d'essai : Il est désormais effectué sur la base de la présence effective de l'apprenti en entreprise.
Elle n'est plus de 2 mois mais de **45 jours (consécutifs ou non) passés dans l'entreprise**. Une demi-journée de présence dans l'entreprise comptant pour une journée pleine. Le temps passé en CFA, les jours d'absence de l'apprenti, les jours de repos hebdomadaires ne sont plus comptabilisés au titre de la période d'essai.

Date d'effet : La réforme s'applique aux **contrats conclus à partir du 18 août 2015** (date de signature). Les contrats conclus antérieurement restent sur l'ancienne réglementation. (Loi n°2015-994 du 17 août 2015)

Renseignements et conseils :
Lucie VIAL, Brigitte HAMANN, tél. 03 25 32 19 77,
apprentissage@cma-haute-marne.fr, cad@cma-haute-marne.fr

Le programme de formation du deuxième semestre

Gestion des Ressources Humaines

MENER LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS ET GÉRER LE COMPTE FORMATION DES SALARIÉS

- **Objectif :** préparer l'artisan à ses obligations d'entretien professionnel et à gérer le compte formation de ses salariés.
- **Date :** le 30 novembre 2015

Autres formations

RÉALISER SON DOCUMENT UNIQUE

- **Objectif :** Créer ou mettre à jour son document unique.
- **Dates :**
  - Chaumont le 26 octobre 2015 (+ 2 demi-journées sur rendez-vous à l'entreprise)
  - Saint-Dizier le 02 novembre 2015 (+ 2 demi-journées sur rendez-vous à l'entreprise)

Taxis

REMISE À NIVEAU CAPACITÉ PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI

- **Objectif :** Actualiser les connaissances sur les évolutions législatives et réglementaires nationales et locales, applicables aux taxis dans le cadre du décret 2009-72 du 20 janvier 2009, complété par l'arrêté du 3 mars 2009.
- **Dates :**
  - Chaumont
    Les 21 et 22 octobre
    Les 25 et 26 novembre
  - Saint-Dizier
    Les 21 et 22 octobre

Informatique

ÊTRE PRÉSENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR PROMOUVOIR SON ENTREPRISE

- **Objectif :** Découvrir les bonnes pratiques pour communiquer sur les 2 acteurs majeurs : Facebook et Twitter. Gérer efficacement sa e-réputation.
- **Dates :** 22 octobre et 5 novembre

CRÉER GRATUITEMENT ET RÉFÉRENCER SON SITE VITRINE SUR INTERNET

- **Objectif :** Accompagner les artisans dans la création de leur site vitrine sur Internet. Connaître les impacts d'un site Internet, la place d'un site Internet dans la stratégie commerciale d'une entreprise. Connaître les différents types de site. Ouvrir son site en composant le contenu des 9 pages avec du rédactionnel en trouvant les bons mots clés et des photos numériques.
- **Dates :** 16-23-30 octobre et 6 novembre

Fleuristes

NOËL

- **Objectif :** Donner de la magie à la fin d'année en créant des assemblages chatoyants, du centre de table aux décors de vitrine qui donneront un air de fêtes dans nos boutiques.
- **Date :** le lundi 09 novembre 2015

Coiffeurs

CHIGNON CHIC

- **Objectif :** À l'issue de la formation, le stagiaire devrait être en mesure de placer des volumes élégants et savoir le proposer pour donner envie à la cliente de valider le choix artistique. Savoir placer des volumes raffinés et gracieux. En réalisant trois à quatre chignons dans la journée.
- **Dates :**
  - Chaumont : le lundi 16 novembre 2015
  - Saint-Dizier : le lundi 09 novembre 2015

Contact
Joëlle Beaufrez 03 25 32 89 52
formation@cma-haute-marne.fr

84%

des TPE ayant demandé un crédit d'investissement au 2e trim. 2015 ont vu leurs demandes satisfaites en totalité ou en grande partie (à plus de 75 %). Ce chiffre progresse par rapport aux trimestres précédents (78 % au 1er trim. 2015, 74 % au 4e trim. 2014) ; il rapproche la situation des TPE (0 à 9 salariés) de celle des PME, qui sont 94 % à avoir obtenu satisfaction. Concernant l'accès au crédit de trésorerie, les chiffres sont stables pour les TPE : 65 % ont obtenu gain de cause, au 1er comme au 2e trimestre 2015. Seules 9 % des TPE ont demandé un crédit de trésorerie au 2e trim. 2015 et 11 % un crédit d'investissement. L'autocensure est marginale parmi les causes d'absence de demande (1 % des TPE interrogées).

Source : Stat Info Banque de France – Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France – 2e trimestre 2015. 16 juillet 2015

1/3

Fin 2012 en France, un tiers des indépendants et dirigeants salariés d'entreprise sont des femmes. Un pourcentage qui tombe à 25 % parmi les personnes dirigeant ou codirigeant une entreprise comptant au moins une autre personne. Les femmes représentent en outre 40 % des auto-entrepreneurs, 37 % des entrepreneurs individuels « classiques » mais seulement 25 % des gérants de SARL et 17 % des dirigeants salariés hors SARL. Les femmes indépendantes ou dirigeantes salariées sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues masculins (44,6 ans contre 46,2 ans) et gagnent 31 % de moins qu'eux. Elles sont surreprésentées chez les jeunes indépendants et dirigeants d'entreprise (40 % des moins de 30 ans).

Source : Insee Première N° 1563 – juillet 2015

ACCESSIBILITÉ

La loi du 11 février 2005 prévoyait la mise aux normes accessibilité de 100 % des établissements recevant du public (ERP) au 1er janvier 2015. Or, ils ne seraient que 30 % à avoir entrepris les démarches. Les choses devraient néanmoins s'accélérer car l'ordonnance du 26 septembre 2014, qui a instauré les agendas d'accessibilité programmés (Ad'Ap), a été ratifiée le 5 août dernier*. **Les professionnels – et notamment les gestionnaires d'ERP de 5e catégorie – ont donc jusqu'au 27 septembre 2015 pour présenter leur Ad'Ap.** L'Ad'AP consiste en une programmation budgétaire ; il suspend les sanctions en cas de non-respect des règles d'accessibilité. Les travaux présentés devront être réalisés dans les trois ans. Infos pratiques et détaillées selon votre situation, mesures dérogatoires sur **accessibilite.gouv.fr.**

* Loi n° 2015-988 publiée au *JO* le 6 août.

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE A DIT...

« La transmission d'entreprises constitue un potentiel important de croissance et de création d'emplois. La nécessité d'une mobilisation particulière des pouvoirs publics sur ce sujet, et tout particulièrement en faveur des TPE et des PME, ne fait aucun doute », Emmanuel Macron, le 7 juillet 2015.

LA VISITE D'ENTREPRISE, UN ARGUMENT DE VENTE

Osez le tourisme industriel ! Les achats consécutifs à une visite d'entreprise seraient 2,5 fois supérieurs aux achats sans visite, selon les chiffres clés de la visite d'entreprise publiés par *Entreprise & Découverte*.

3 ANS DE BAISSE ININTERROMPUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Selon l'enquête de conjoncture UPA / I+C sur le 2e trimestre 2015 réalisée début juillet, l'artisanat et le commerce de proximité restent en marge de la reprise, avec un nouveau recul de l'activité de 2 %.

LA MOITIÉ DES EMPLOIS VACANTS DANS LES TPE

Selon la Dares (Dares indicateurs n° 059 – août 2015), plus de la moitié des postes à pourvoir le serait dans les entreprises d'un à neuf salariés alors que celles-ci ne représentent que 20 % de l'emploi salarié.

Contre l'uberisation « sauvage » de l'économie

Consciente des inquiétudes et des troubles générés par le phénomène de « l'uberisation », l'APCMA a souhaité alerter les pouvoirs publics sur la situation. Selon son président, Alain Griset, c'est tout le secteur de l'artisanat qui est concerné tout comme le modèle social français, qui doit inévitablement être repensé.

PROPOS RECUEILLIS PAR BARBARA COLAS

LE MONDE DES ARTISANS : QU'EST-CE QUE L'UBERISATION « SAUVAGE » DE L'ÉCONOMIE ?

Alain Griset, président de l'APCMA : C'est la concurrence de grandes entreprises – souvent des plateformes digitales basées à l'étranger – qui attaquent un secteur de l'économie sans respecter aucune des règles imposées à ce secteur sous couvert du principe de « liberté d'entreprendre ». Ces multinationales sont des intermédiaires qui se financent sur le produit du travail au détriment de celui qui produit et ne créent pas de nouveaux emplois sinon précaires. Elles génèrent une économie parallèle qui entraîne le recul du salariat, la prolifération du travail clandestin, avec le risque de la précarisation, à terme, de millions de Français. Au-delà des agissements d'Uber, l'économie collaborative est une évolution du monde, notamment via les nouvelles technologies comme les applications mobiles. Une chose est sûre, c'est un changement inéluctable. Nous devons accompagner les entreprises artisanales dans cette évolution de l'économie. Il faut obtenir les règles d'une concurrence loyale, l'économie collaborative ne pouvant être un prétexte à les contourner.

LMA : QUELS RISQUES CELA REPRÉSENTE POUR LE SECTEUR DE L'ARTISANAT ?

A.G. : Si on laisse faire, tous les artisans peuvent devenir les nouveaux esclaves des plateformes, perdre la maîtrise du prix de leur travail et être concurrencés par des intermittents à la qualification invérifiable ou encore des travailleurs clandestins. Chaque métier est concerné car si on laisse libre court à la concurrence provenant d'entreprises qui ne paient pas de charges et ne respectent aucune règle, il est impossible de lutter. Nous sommes en danger. Mais ne voyez pas là un combat contre la modernité ! L'artisanat est favorable à l'innovation et il n'est pas question de faire machine arrière ! Il est évident que les règles de notre société ne correspondent plus à ce nouveau monde. Il faut les repenser en adéquation avec ces pratiques.

LMA : QU'ATTENDEZ-VOUS DES POUVOIRS PUBLICS ?

A.G. : Nous attendons qu'ils rétablissent l'équité et fassent un choix de société. Si notre modèle social n'est plus d'actualité, que les pouvoirs publics suppriment les impôts et les charges pour toutes les entreprises ! Mais on ne peut pas faire cohabiter un système dans lequel certains paient des charges et d'autres non. Cela n'est pas acceptable. Les consommateurs sont également concernés par ces questions et doivent faire un choix, celui de sauvegarder ou non le financement de nos écoles, de nos hôpitaux et de nos équipements.

LE MONDE DES Artisans
INNOVER
L'impression 3D, un nouvel enjeu
PAGE 22
NOUVELLE FORMULE !
Convaincre son banquier : de l'art de négocier
Christophe Roussel : des saveurs et des idées

Abonnez-vous au *Monde des artisans*

Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ATC. Service abonnements. 23 rue Dupont-des-Loges. 57000 Metz. Fax : 03 87 69 18 14.

Oui, je m'abonne au *Monde des artisans* pour deux ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 euros (au lieu de 18 euros*)

PRÉNOM ..... NOM .....

PROFESSION .....

NOMBRE DE SALARIÉS ..... ADRESSE .....

.....

TÉLÉPHONE ..... FAX .....

E-MAIL .....

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 31/12/2015. Tarif d'abonnement 1 an, France : 9 euros. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.

INSCRIPTIONS

Lombardet Richard, Boulangerie-pâtisserie, LONGEAU-PERCEY
Perrotin Michaël, Réparation automobile, CHAUMONT
Schneider Christelle, Esthétique à domicile, WASSY
Huart David, Fabrication de matériel électrique, ST-DIZIER
Silvain David, Peinture plâtrerie, ST-DIZIER
Jolivet Jean-Marie, Électricité bâtiment, GILLEY
Cocagne Damien, Électricité générale, FAYL-BILLOT
Launay Quentin, Installation électrique, CHATEAUVILLAIN
Leyser Lætitia, Multiservices, ménage, service, petits travaux, CHAUFFOURT
Brunsmann Nicolas, Métallerie, serrurerie, CHANCENAY
Cayan Caner, Restauration rapide, plats à emporter, NOGENT
D74, Restauration rapide, plats à emporter, LANGRES
Rizzato Fanny, Prothésie ongulaire, VILLIERS-EN-LIEU
Cayan, Restauration rapide, plats à emporter, BOURBONNE-LES-BAINS
Fermetures du Coteau, Menuiserie tous matériaux, SEMOUTIERS-MONTSAON
Barberet Thomas, Peinture en bâtiment, ST-DIZIER
Meunier Jean-Louis, Plomberie, DROYES
Duxin Robert, Fabrication de coutellerie, NOGENT
Colas Régis, Nettoyage de bâtiment, BLESSONVILLE
Taminau Francis, Petit travaux de plomberie chauffage, ROCHES BETTAINCOURT
Cossavella Michel, Restauration rapide, plats à emporter, SILVAROUVRES
Pfluger Éric, Maçonnerie, MONTIER-EN-DER
Beaugrand Stéphane, Menuiserie, MONTIER-EN-DER
Beurville Jean-Claude, Serrurerie, ferronnerie, CHAUMONT
Dautrey Hubert, Poterie, NEUILLY L'ÉVÊQUE
Aba Mehdi, Peinture en bâtiment, CHAUMONT
Chip 7 informatique, Réparation de matériel informatique, CHAUMONT
C'frais, Poissonnerie, LONGEAU-PERCEY
Boss Bianco, Production d'huile, RICHEBOURG
Rousselle Sylvie, Maçonnerie, LEFFONDS
Bernier Magali, Coiffure à domicile, BIZE
Del Bonta Jean-François, Installation, réparation d'appareils électriques, FERRIERES-ET-LA-FOLIE
Jacquot, Boulangerie-pâtisserie, CHALINDREY
Andres Bochra, Couture, CHEVILLON
D.V., Plats à emporter, BAYARD-SUR-MARNE
RCK and Co, Édition publicitaire, MONTIER -EN-DER
R&A, Conception, réalisation, fabrication, maintenance d'appareils médicaux, CHALINDREY
Jeanson Annie, Restauration rapide, plats à emporter, MONTIER-EN-DER
Boniface Jérémy, Réparation automobile, CHAMPSEVRAINE
Jarre Jean-Philippe, Petits travaux d'entretien et de finitions, NOGENT
Auto GP Diffusion, Réparation automobile, CHAUMONT
Collange Marie, Création et décoration événementielle, FAYL-BILLOT
FCM, Construction d'ouvrages d'art métalliques, DONJEUX
Barinsky Romain, Taxi, DARMANNES
Favrel Didier, Réparation automobile, VILLIERS-SUR-SUIZE
CMV Biogaz, Électricité générale, CHALANCEY
Bind Claire, Esthétique à domicile, CHEVILLON
Petit Sabine, Broderie, ST-DIZIER
Oliveira Jorge, Robinetterie, plomberie, VILLIERS-LE-SEC
Hahn Patrick, Nettoyage après travaux, CHAUMONT
MV2, Menuiserie, CHAUMONT
Chalnot Laurine, Toilettage canin à domicile, BOLOGNE
Cantonnet Benoît, Fabrication d'objets divers en bois, LATRECEY-ORMOY-SUR AUBE
Ceretto Clara, Repassage, BOURBONNE-LES-BAINS
SG Fermetures, Menuiserie bois, ATTANCOURT
Dufant Jean-Pierre Jacky, Rôtisserie ambulante, BIESLES
Sos Dépannage Chauffage et Sanitaire, Plomberie sanitaire, HUMBERVILLE
Agnoux Isabelle, Photographie, DAMREMONT
Jourdan Emmanuel, Menuiserie agencement intérieur, PERTHES
Dell'erba Marie-Christie, Secrétariat, OSNE-LE-VAL
Pertega Éric, Petit travaux divers, PISSELOUP
De Magalhaes Mathias, Secrétariat, CHANCENAY
Bellorti David, Travaux de maçonnerie, SERQUEUX
Sos Dépannage 52, Assistance et dépannage de tous véhicules légers, motocycles, poids lourds, CHAUMONT
Gruhier Cécile, Infographiste, illustratrice, décoratrice, CHAUMONT
Protec Fermetures, Pose de fermetures bâtiment, VAUX-SUR-BLAISE
Saget Michèle, Restauration rapide, WASSY
Benjess, Nettoyage de locaux, ST-DIZIER
Sylvestre Chauna, Restauration rapide, ECLARON BRAUCOURT-STE-LIVIERE
Jessben, Entretien de la maison et travaux ménagers, ST-DIZIER
Martin Jérôme, Maçonnerie générale, OSNE-LE-VAL
Dereo, Plomberie, installation de sanitaires, PLANRUPT
Alu Mille Formes, Métallerie, serrurerie, chaudronnerie, LONGEVILLE-SUR-LA LAINES
Génération Connectée, Réparation et montage informatique, ST-DIZIER
Eurl Emma Coiffure, Coiffure en salon, EURVILLE BIENVILLE
Denis Perrier, Fabrication de clés, ST-DIZIER
Barreira Joackim, Maçonnerie générale, LOUZE
Sasu Damien Darde, Couverture, zinguerie, ST-DIZIER
GDB Fermetures, Pose de menuiseries, EURVILLE BIENVILLE
Girardot Christian, Maçonnerie, NOGENT
Languin Johnny, Pizzeria snack, WASSY
Crepet Bernard, Dépannage Électricité, ROCHES BETTAINCOURT
Morel Loïc, Réparation auto et moto, LONGEAU PERCEY
Petitjean Sonia, Coiffure à domicile, VOILLECOMTE
Mahler Emmanuel, Lavage véhicule, HAUTE AMANCE
Entreprise Castellani, Maçonnerie, gros œuvre du bâtiment, CHALINDREY
Le Texier Stéphane, Maçonnerie, DANCEVOIR
Chevallier Franck, Fabrication de machines agricoles, POISEUL
Guyot Élodie
Création de bijoux et accessoires
FRONCLES
Goustiaux Jean-Pierre, Terrassement, VILLARS-SANTENOGE
Bernand Angélique, Transport en ambulance, VIEVILLE
Raisin Jean-Charles, Installation et entretien de matériel pour le traitement de l'eau, FAYL-BILLOT
Jolivet Laurence, Modeliste ongulaire, ST-DIZIER
Triart Angélique, Réparation d'accordeon, BOLOGNE
Munteanu Ion, Revêtement des sols et des murs, LANGRES
Aubertin Christophe, Maçonnerie, ST-DIZIER
Sarl Colette Fleurs, Fleuriste, LANGRES
Collot David, Maçonnerie, gros œuvre du bâtiment, MUSSEY-SUR-MARNE

CESSATIONS

Charnot Pascal, Maçonnerie générale, IS-EN-BASSIGNY
Yesiloz Ibrahim, Préparation de plats à emporter, MARANVILLE
Lepillet Jean-Michel, Fabrication de merrains, SERQUEUX
Arslan Zohre, Restauration rapide, CHATEAUVILLAIN
Vincenot Patrick, Réparation de machines agricoles, PERTHES
Yemisci Ismail, Carrelage, ST-DIZIER
Darde Damien, Travaux de charpente, ST-DIZIER
Thierry Jean-Pierre, Sciage à façon, SERQUEUX
Medjber Karim, Terrassements, canalisation, BLAISY
Levard Corinne, Coiffure a domicile, WASSY
G'.M.F., Fabrication d'articles décoratifs, CHAUMONT
Moraux Daniel, Affûtage réparation d'outils, ST-DIZIER
Martin Escudier, Plomberie chauffage, IS-EN-BASSIGNY
Tagaux Geoffrey, Carrosserie, ESNOUVEAUX
Sachot Aurélie, Fleuriste, ANDELOT BLANCHEVILLE
Secrets De Beauté, Institut de beauté, LANGRES
Jade, Restauration rapide ambulante, LANGRES
Rousselle Jean-Louis, Construction de maisons individuelles, LEFFONDS
Jacquot Olivier Bernard, Boulangerie pâtisserie, CHALINDREY
Garnier Nicolas, Menuiserie, JOINVILLE
Cs Habitat, Imprégnation et traitement du bois, SOMMEVOIRE
Hecht Patrick, Réparation et vente automobile, CHAMPSEVRAINE
Douche Jérôme, Restauration rapide, RIVIÈRES-LES-FOSSES
Lenet Emeric, Boulangerie-pâtisserie, CHOILLEY-DARDENAY
Pasquier Caroline, Esthétique, MANOIS
Silvain David, Peinture plâtrerie, ST-DIZIER
Duhoux Jacky, Peinture - plâtrerie, IS-EN-BASSIGNY
Iso Eco 52, Travaux d'isolation, WASSY
Bellorti Augustino, Construction de maisons individuelles, SERQUEUX
Fontaine Amandine, Coiffure à domicile, POISSONS
Humblot Nicole, Boucherie charcuterie, BOURBONNE-LES-BAINS
Michel Patrice, Préparation de plats à emporter, POULANGY
Puente Père Et Fils, Installation thermique, LANGRES
Couturier Gérard, Fabrication de ciseaux, pinces, coupe-ongles, SARREY
Iacono, Bâtiment et travaux publics, BRICON
Yildirim Yusuf, Restauration rapide, CHAUMONT
Champagne Clôtures, Pose de clôtures, BAYARD-SUR-MARNE
Ad Protech, Installation électrique, système d'alarme, EURVILLE BIENVILLE
Szczerbicki Jean-Pierre, Plomberie sanitaire, zinguerie, ST-DIZIER
Malarme Stephan, Petits travaux divers du bâtiment, DOMBLAIN
Agence Du Bâtiment Et De La Maison, Installation de systèmes d'alarme, HUMBECOURT
Pecheux Stéphane, Rénovation de bâtiments, CHAUMONT
Baraniecki Cédric, Nettoyage, manutention, ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE
Palin Gérard, Peinture plâtrerie, CHAUMONT
Tramoy Pierre Emmanuel, Travaux de maçonnerie, GUDMONT-VILLIERS
Marchal Frederic, Petit bricolage, CHAUMONT
Thiebaut Valery, Travaux de maçonnerie, VERSEILLES-LE-BAS
Moroni Edith, Poissonnerie, PRESSIGNY
Mega Michaël, Travaux de maçonnerie, VAUX-SOUS-AUBIGNY
Eurl Essentiel, Coiffure en salon, ST-DIZIER
Chiarla Cyril, Photographie, CHAMARANDES-CHOIGNES
Bragard Dépannage, Dépannage et remorquage, assistance automobile, ST-DIZIER
Cheminées Larché, Pose de cheminées, CHAUMONT
Zoppis Michel, Charcuterie, ST-DIZIER
Vaudin Jean-François, Travaux d'isolation, ST-DIZIER
Foulon José, Services à la personne - nettoyage, BETTANCOURT-LA-FERREE
Meuret David, Nettoyage, débarras, CHAUMONT
Étienne Thibaut, Peintre décorateur à l'aérographe, ST-DIZIER
Pittinfo, Réparation de tous matériels informatique, bureautique, CHAUMONT
Saakyan Hayk, Installation électrique, CHAUMONT
Morel Claude, Menuiserie bâtiment, LE-VAL-D'ESNOMS

© PHOTOS : FFF

Stéphane Vergne, président de la Fédération des fromagers de France (FFF) : *« Nous représentons la vitrine et l'excellence du meilleur dans le monde des fromages ».*

CRÉMIERS-FROMAGERS

La crème de la crème

Que ce soit en boutiques, sur les marchés ou pour les grandes occasions (buffet, dégustation, plateau…), les 3 200 crémiers-fromagers de l'Hexagone font rimer performance et professionnalisme. Retour sur trois dates clés qui sont autant d'événements marquants dans l'évolution et la reconnaissance d'un métier qui vient d'obtenir le statut d'artisan.

ISABELLE FLAYEUX

15 MAI 1919 : CRÉATION DU SYNDICAT DE LA CRÉMERIE FRANÇAISE

Issu de la fusion de la Chambre syndicale des marchands de beurre, du Syndicat des crémiers et de l'Union syndicale des crémiers-fruitiers, le Syndicat de la crémerie française *« donne de la structure et fédère le métier qui partait à l'époque sans orientation propre. Cette date marque l'apparition de nos premiers statuts »*, explique Stéphane Vergne. Président de la Fédération des fromagers de France (FFF) depuis juin 2015, le fromager à la retraite évoque avec plaisir l'évolution de la profession à travers les ans et comment le regroupement de petits métiers d'autrefois a donné naissance, par modifications successives, à la FFF : *« Jusqu'au XIXe siècle, l'activité était informelle. Le laitier se promenait dans les rues avec sa carriole. Puis est venue la mode des produits de crémerie vendus dans de petites échoppes par des crémières. Le développement du chemin de fer a ajouté le fromage à nos métiers. Acheminés par le train, les fromages des régions arrivaient dans les grandes villes. C'est la naissance des crémiers-fromagers ».*

2000 : 1ER CONCOURS UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE (MOF) CLASSE FROMAGER

En 2000, la classe Fromager a rejoint la centaine de corps de métiers qui concourent au titre de MOF. Pour comprendre comment les professionnels ont réussi à se faire admettre dans le concours, Stéphane Vergne revient sur l'évolution du métier et sa transformation : *« De 15 000 crémiers-fromagers dans les années 60, nous étions moins de 2 000 fin des années 70 - début 80 car beaucoup vendaient des fromages de l'industrie. Nous avions perdu le lien originel avec la grande tradition de la fromagerie française. Une poignée d'entre nous s'est remis à faire de l'affinage, de la transformation de produits… À revenir aux fondamentaux pour reconquérir nos clients. Nous avons alors trouvé légitime de frapper à la porte des ministères pour revendiquer le concours du MOF. La première participation a été rendue possible par une volonté des hommes ».*

1ER JUILLET 2015 : OBTENTION DU STATUT D'ARTISAN

L'entrée en vigueur du décret relatif à la mise en place du statut d'artisan pour la profession est un événement fondamental. Les 3 200 crémiers-fromagers français qui exercent des activités de transformation de produits à base de lait ou de fromage, en plus de leur activité commerciale, peuvent désormais se prévaloir de cette qualité. Au-delà de la reconnaissance professionnelle et du savoir-faire du métier, la FFF se félicite de la création d'un CAP de crémier-fromager. Des formations professionnalisantes de niveau Bac et au-delà devraient également voir le jour et seront accompagnées de projets techniques autour de l'innovation et du développement. *« Suivie par plus de 97 % des crémiers-fromagers, la démarche visait à démontrer que l'intelligence de la main s'exprime clairement chez nous. Le statut d'artisan institutionnalise notre métier et lui permet de conserver l'élan magistral lancé dans les années 80-90. Nous allons poursuivre la progression technique de notre métier et continuer à faire des produits de très haute qualité. »*

i | www.fromagersdefrance.com

LA CLÉ DU SUCCÈS EST SIMPLE POUR CHRISTOPHE ROUSSEL, C'EST LA QUALITÉ. MAIS ÉGALEMENT UN INVESTISSEMENT À 200 %. QUE CE SOIT DANS DE NOUVELLES BOUTIQUES, DE NOUVEAUX PRODUITS, DES COURS DE PÂTISSERIE, LA FORMATION DE SES EMPLOYÉS, LA QUALITÉ DE LA PRODUCTION OU ENCORE LA VENTE À L'EXPORT, L'ARTISAN NE S'ARRÊTE JAMAIS ET SE BAT SUR TOUS LES FRONTS.

BARBARA COLAS

© L'HEFFEN-PIXEL IMAGE

CHRISTOPHE ROUSSEL **PÂTISSIER ET CHOCOLATIER**

« Notre niveau d'exigence est très élevé dans tout ce que nous produisons »

DE L'ÉNERGIE À REVENDRE

Avec un chiffre d'affaires de 2,5 millions et 35 salariés, l'entreprise de Christophe Roussel se porte bien. *« Nous avons connu une hausse de 25 % du CA l'année dernière »*, se félicite l'artisan. Une réussite qui s'explique notamment par le dynamisme et la passion de ce dernier. *« Cela marche bien parce que nous faisons de la qualité. Notre niveau d'exigence est très élevé dans tout ce que nous produisons. »* Attentif à tout, il investit également pour le confort de ses salariés et leur productivité : *« J'ai investi dans une nouvelle machine pour enrober le chocolat et une machine de découpe par jet d'eau. »*

AU RYTHME DES SAISONS

« Je travaille avec les saisons, il est hors de question de proposer un fraisier en plein hiver ! » Ainsi, des nouveaux produits sont imaginés notamment en été, une période d'affluence à La Baule. Les « Ice Club », sandwichs glacés lancés cette année, en sont un exemple. Pour promouvoir ses créations, l'entreprise ne lésine pas. *« Nous réalisons régulièrement des opérations pour faire parler de la marque, comme à l'Épiphanie. La confection de 150 galettes pour la boutique de Paris est annoncée sur Facebook et les clients sont au rendez-vous ! »*

© L'HEFFEN-PIXEL IMAGE

DES SAVEURS *et des idées*

© SOPHIE ET CHRISTOPHE ROUSSEL

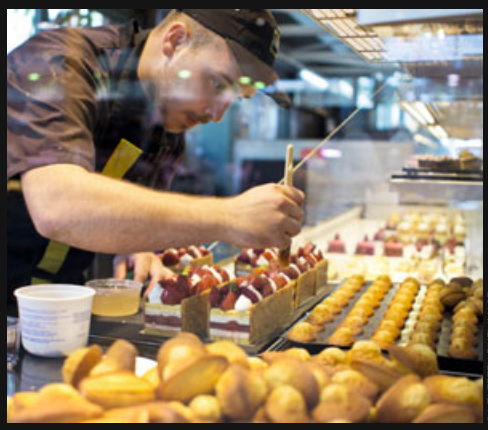

© L.THEETEN-PIXEL IMAGE

UN BEST-SELLER MIS AU GOÛT DU JOUR

Pour se renouveler en permanence, Christophe Roussel n'hésite pas à faire appel à des designers. L'un de ses best-sellers, « Kisses From... », l'emblème de son entreprise conçu pour la Saint Valentin il y a une dizaine d'années, vient d'être « relooké ». Le but est de moderniser son image mais pas seulement : *« Le nouveau modèle sera plus difficilement copiable et c'était notre objectif. Il a été prototypé grâce à l'impression 3D. Pour pérenniser l'activité, il faut se renouveler, proposer une gamme originale ».*

PARTAGER SON SAVOIR-FAIRE SUR LE MARCHÉ

Cela fait désormais trois étés que l'artisan vend ses produits dans la Halle du Marché de La Baule. Un emplacement privilégié et spécifique. *« Ici, nous proposons une production réalisée sur place, cela permet plus d'échanges avec le client. »* Des produits conçus pour ce « corner », des gâteaux à partager, y sont également commercialisés. Pour alimenter tous les points de vente, une vingtaine de salariés s'activent dans l'atelier. *« Le plus difficile, lorsque l'on fait régulièrement les mêmes produits, c'est la constance. Je me bats avec mes équipes pour cela. »*

CONSULTING, ÉCOLE DE PÂTISSERIE ET EXPORT

La première boutique ouverte à La Baule, où se trouvait jusqu'en 2011 le laboratoire, va bientôt accueillir une école de pâtisserie. *« Je donne déjà des cours quand j'en trouve le temps. Nous avons décidé de créer un lieu dédié pour les développer de façon pérenne. »* Ce n'est pas la seule activité que développe Christophe Roussel. Il travaille en consulting avec un traiteur de la région, qui emploie désormais un de ces anciens chefs pâtissiers. En parallèle, il démarche également le marché asiatique. *« Pour l'instant, nous ne vendons que 5 % à l'export, uniquement au Japon. Mais j'aimerais développer ce créneau. »*

© DR

1998
Création de l'entreprise avec une boutique à Saint-Nazaire

2004
Déménagement pour La Baule
Création de la boutique située allée des Camélias

2008
Création d'une boutique à Guérande

2011
Création d'une boutique dans le quartier de Montmartre, à Paris

2013
Ouverture d'une deuxième boutique à La Baule (près de la mer)

2013
Ouverture d'un stand dans la Halle du marché au cœur de la Baule

2014
Création d'une boutique à Pornichet

2014
Prix Stars & Métiers dans la catégorie Dynamique commerciale

i | www.christophe-roussel.fr

DE L'ATELIER AU CABINET

Les artisans experts au rapport

Références dans leur profession, ces artisans ont choisi de mettre leurs compétences au service de la justice ou des assurances. Dire la vérité, toute la vérité, est pour eux une question d'honneur. Dans l'ombre ou dans le prétoire, ils délivrent leur avis technique sur des faits afin d'éclaircir une situation. Ils sont parfois appelés toutes affaires cessantes, au détriment de leur activité, pour un temps indéfini. Mais si ce rôle d'expert est une charge, il est aussi un titre honorifique pour son détenteur, ainsi qu'un gage de qualité, de savoir-faire et de droiture auprès de la clientèle. Témoignages.

MARJOLAINE DESMARTIN

FERYDOUN KABIRY, RESTAURATEUR DE TAPIS ET TAPISSERIES

« Mettre les clients en confiance »

© PHOTOS : DR

L'expertise de Ferydoun Kabiry ne profite pas qu'à ses clients. Expert et restaurateur de tapis et tapisseries, ce Meilleur Ouvrier de France 1997, dont la société Renaissance du Tapis (Limoges) est labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant, a un savoir-faire précieux, dont il fait profiter assurances, particuliers et entreprises. *« Je réalise parfois plusieurs centaines d'expertises dans l'année. »* L'artisan est également expert auprès de la cour d'appel de Limoges, depuis janvier 2000. *« À partir du moment où j'ai été inscrit sur la liste, un juge peut demander mon avis technique en cas de litige. »* Dans la réalité, le domaine de compétence de Ferydoun Kabiry ne l'a encore jamais conduit dans les couloirs d'un tribunal. Et pour cause : *« Très souvent, les parties préfèrent trouver un compromis que d'aller en justice »*.

Malgré tout, à l'issue de sa période probatoire de trois ans, l'artisan expert a dû renouveler et justifier son inscription. *« J'ai recensé les travaux effectués pendant cette période et attesté avoir suivi des formations juridiques. »* S'inscrire dans la durée comme expert judiciaire est important pour Ferydoun Kabiry. *« Comme pour les objets d'art, le secteur des tapis et tapisseries nécessite de mettre les gens, les clients, en confiance. »*

i
www.kabiry.com

LES CONSEILS de Jean-François Jacob, conseiller du président du CNCEJ*

- Mieux vaut **justifier d'une expérience importante** - une trentaine d'années dans le métier, sauf à œuvrer dans un domaine très spécifique – avant de présenter sa candidature à la fonction d'expert judiciaire, et ne pas se décourager au premier refus.
- Les cours d'appel demandent de plus en plus à ce que les postulants soient formés à la procédure. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des compagnies d'experts, qui ont toutes un service de **formation procédurale**.
- Un expert de justice doit en toutes circonstances respecter les valeurs cardinales du serment prononcé lors de son inscription : **donner son avis en son honneur et sa conscience**.

* Conseil national des compagnies d'experts de justice

i | www.cncej.org

SYLVIE FOUANON, RESTAURATRICE DE PIANOS

« Donner ses compétences à la justice »

Maître artisan en métiers d'art, Sylvie Fouanon restaure des pianos depuis 30 ans. En 2009, son atelier Pianos Balleron (Paris) obtient le label EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant). Pour prolonger ce parcours d'excellence, Sylvie Fouanon postule à la fonction d'expert judiciaire. Après appréciation de ses compétences et enquête de moralité, l'artisane est inscrite sur la liste d'experts de la cour d'appel de Paris en décembre 2011.

Dégât des eaux, litige entre assurances… : Sylvie Fouanon intervient à la demande des magistrats ou des justiciables pour émettre un avis technique qui, s'il ne s'impose pas au juge, est déterminant. *« Nous devons être impartiaux. Dire le probablement vrai et le certainement faux. »* La restauratrice s'est familiarisée avec la sphère judiciaire : *« Nous bénéficions de formations, mais cela reste très compliqué. De nombreuses personnes vérifient ce que l'on fait. Sans compter que notre expertise nous engage pour longtemps »*. La tâche est synonyme de stress… et de temps. *« Dès qu'on vous appelle, il faut se rendre disponible. La justice prend le dessus sur le travail. »* Malgré toutes les contraintes inhérentes à cette fonction, Sylvie Fouanon y est attachée. *« C'est un titre, une position, qui rejaillit favorablement sur notre activité. »* La restauratrice a fait des émules ; sa sœur Claire Giuiorgadzé, spécialisée dans la restauration de monuments historiques, a été inscrite au tableau des experts 2015 auprès de la cour d'appel de Paris.

i

www.pianos.fr

JEAN PAULIGNAN, BIJOUTIER-JOAILLIER

« Une démarche presque philanthropique »

Maître artisan bijoutier-joaillier à Thuir, Jean Paulignan est expert judiciaire auprès de la cour d'appel de Montpellier depuis 1991. *« Mon premier cas concernait une malfaçon sur des fontes. »* Malgré une année de droit et la présidence du conseil des prud'hommes de Perpignan, Jean Paulignan reconnaît volontiers que la fonction d'expert judiciaire peut être intimidante. *« On a peur de se tromper. »* En 24 ans, l'artisan est intervenu sur une vingtaine de cas… dont un en Principauté de Monaco. *« Il s'agissait aussi de malfaçons, mais les sommes en jeu étaient considérables : des centaines de milliers d'euros. »* Jean Paulignan met un point d'honneur à effectuer ses expertises minutieusement, leur consacrant le temps nécessaire. *« Ça occupe, mais les avantages sont certains. Pour le public, un expert est un homme qui connaît tout. J'ai aussi la satisfaction d'aider les magistrats à résoudre certaines affaires. »*

Depuis 1994, l'artisan est également assesseur de la Commission de conciliation et d'expertise douanière. Il a été sollicité sur une quinzaine de cas. *« J'habite à proximité de la frontière espagnole et il peut y avoir pas mal de trafic, notamment de bijoux. Mon rôle est d'évaluer les pièces que les douaniers me soumettent. »*

i

www.bijou
paulignan.com

© APCI / DR

« Une démarche de design bien menée doit rendre l'artisan plus créatif »

ANNE-MARIE BOUTIN

Fondatrice et présidente de l'Agence pour la promotion de la création industrielle (APCI)

Convaincue de la nécessité pour les artisans de se moderniser tout en préservant leur savoir-faire, de développer leur créativité et de valoriser l'image de leur métier, Anne-Marie Boutin croit en l'intérêt du design pour les aider dans cette démarche.

PROPOS RECUEILLIS PAR BARBARA COLAS

LMA : QUEL PEUT ÊTRE L'APPORT DU DESIGN POUR LE SECTEUR ?

Anne-Marie Boutin : Les études montrent que, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, les entreprises qui ont intégré le design sont plus innovantes, la croissance de leur chiffre d'affaires plus rapide, leur développement à l'export également, et elles rebondissent plus vite après les périodes de crise. C'est vrai des entreprises artisanales. Parce que le designer observe les usages des consommateurs, il peut aider l'artisan à faire évoluer ses produits et services, parfois en rupture avec les pratiques du secteur. En apportant son regard sur le savoir-faire de l'artisan, le designer l'aide à le faire évoluer tout en préservant ce qu'il a de spécifique. Des filières menacées revisitent avec des designers leur savoir-faire traditionnel grâce à de nouveaux matériaux ou de nouvelles technologies. D'autres enrichissent leur offre en proposant des services ou produits d'accompagnement suggérant de nouveaux usages.

LMA : À QUELS AUTRES PANS DE L'ENTREPRISE LE DESIGNER PEUT-IL S'INTÉRESSER ?

A.-M. B. : Par le regard qu'il porte sur le métier, le designer peut faire évoluer les méthodes, les outils… Sa connaissance d'autres métiers lui permet de faire des innovations de transfert. Il peut bien entendu aussi travailler à la valorisation ou à la modification de l'image de l'artisan (boutique, vêtements de travail, emballages des produits, documents de communication, site Internet…). Par ailleurs, les artisans sont de plus en plus sensibles à la nécessité, pour valoriser leur profession, d'améliorer les conditions de travail de leurs collaborateurs. Ils veillent à la conception de leurs espaces de travail et de leurs outils, comme des ciseaux ergonomiques pour coiffeurs, des compas professionnels de précision pour tailleurs de pierre, menuisiers, charpentiers, luthiers, de pousse-borniers pour les électriciens ou encore de marteaux anti-vibrations…

L'APCI

Créée en 1983, **l'Agence pour la promotion de la création industrielle** est une association reconnue d'intérêt général qui valorise le design comme élément clé de l'innovation économique, sociale et culturelle. L'APCI organise ainsi **L'Observeur du design™**, prix internationalement reconnu, vitrine de l'innovation et de la créativité « à la française », et le **Forum Design, mode d'emploi™** pour l'insertion des jeunes professionnels du design. Sous la bannière **France Design Innovation™**, elle participe aux grands événements internationaux du design. Elle mène également des projets pilotes en Europe, auprès de la Commission européenne.

i | www.apci.asso.fr

LMA : COMMENT L'ARTISAN PEUT-IL INTÉGRER LE DESIGN DANS SON ENTREPRISE ?

A.-M. B. : Il ne s'agit pas de faire intervenir le design partout de manière massive. Le choix du périmètre de l'intervention et de son moment est important car le design doit s'intégrer harmonieusement dans les processus mis en œuvre par l'artisan, surtout si l'entreprise pratique le travail d'équipe. Une démarche de design bien menée doit rendre l'artisan plus créatif. On est loin de l'idée que le designer apporte sa création à un artisan réduit au rôle d'exécutant ! La qualité de la relation artisan/designer est donc primordiale. Pour choisir son designer, l'artisan peut se faire aider par un organisme de promotion du design, une organisation professionnelle, une chambre de métiers ou un consultant en innovation.

CERFRANCE Sud Champagne,
notre vocation : être proche de vous et construire ensemble

5 000 entreprises nous font confiance, et vous ?

CER FRANCE
Sud Champagne
Voir loin, les pieds sur terre

NOS ENGAGEMENTS

- Être à votre écoute
- Vous proposer toutes les compétences dont vous avez besoin
- Nous adapter à votre organisation
- Vous apporter une réactivité optimale
- Vous garantir la permanence de nos services
- Vous accompagner à chaque étape de votre évolution

ASSUR-BP SANTÉ COLLECTIVE
VOUS AVEZ DES OBLIGATIONS, **NOUS AVONS DES SOLUTIONS**

Professionnel, vous employez au moins 1 salarié :
vous devez mettre en place une complémentaire santé collective au plus tard le **1er janvier 2016**.

La Banque Populaire est à vos côtés pour vous accompagner dans votre démarche.

Rencontrez votre conseiller ou connectez-vous sur www.bpalc.fr
Banque Populaire DIRECT : 03 54 22 10 00
(appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

ASSUR-BP Santé Collective est une offre de Macif-Mutualité. Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, société anonyme coopérative à capital variable – 3 rue François de Curel - 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz ORIAS n°07 005 127. Lotus Bleu Réf. : 09/2015 – Crédit photo : Getty Images – DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE.

BANQUE & ASSURANCE

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
ADDITIONNER LES FORCES, **MULTIPLIER LES CHANCES**

BANQUE POPULAIRE